

# REEMPLIR LES ANNEXES POUR LES NAVIRES DE – 12 M

A la demande, doivent être joint des annexes techniques. Celles-ci sont différentes selon la taille du navire et la façade maritime. Pour la Bretagne, vous pouvez télécharger les annexes sur le site du [CRPMEM de Bretagne](#)

## Annexe 1

1	<b>DEMANDE D'AIDE</b>	
2	FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP)	
3	Mesure n°33 - Arrêt temporaire des activités de pêche	
4	version 1.5 - avril 2020	
5	<b>ANNEXE 1 : Dépenses prévisionnelles</b>	
6	<b>Identification du demandeur</b>	
7	Nom / Prénom ou Dénomination sociale :	
8		
9	<b>Identification de l'opération</b>	
10	Libellé de l'opération* :	
11	<i>* indiquer le numéro d'immatriculation à 6 chiffres du navire arrêté temporairement avec aide</i>	
12		
13	<b>Identification du navire</b>	
14	Immatriculation (6 chiffres)	
15	Quartier (code à deux lettres)	
16	Nom du navire	
17	Date d'acquisition du navire <i>(format : JJMM/AAAA)</i>	
18		





Indemnisation versée à l'armateur embarqué ne bénéficiant pas de l'activité partielle ou de toute autre indemnisation journalière durant la période d'arrêt temporaire		
Longueur du navire	Catégorie de marin telle que déclarée à l'ENIM	Montant journalier du salaire forfaitaire servant au calcul de l'indemnité d'activité partielle
inférieure à 10 mètres	6	103,46 €
Montant retenu pour le pétitionnaire		

Il ne faut pas remplir ce champ si l'armateur est salarié ou s'il a perçu durant la période d'arrêt des indemnités journalières et ce qu'elles soient au titre de l'activité partielle ou de la maladie ou pour garde d'enfant. Si vous êtes armateur embarqué non salarié vous reportez le montant de 103.46 € si votre navire à moins de 10 m ou pour les navires entre 10 et 12 m inscrire 115.64 €

Sollicitation d'un autre dispositif de compensation de pertes économiques en lien avec la crise sanitaire du covid19	
Le demandeur a-t-il sollicité le fonds de solidarité (étatique et régional)?	
Si oui, pour quel(s) mois ?	
MONTANT TOTAL PERÇU	
chiffres d'affaires annuel forfaitaire tel que défini dans l'arrêté (F)	261 127 €
Taux des charges à déduire (T) <i>Reporter le taux applicable au navire objet de la demande et défini dans l'arrêté dédié.</i>	0,30
Nombre de jours d'arrêt du navire (M)	
Nombre de total de jours de la période de référence (J)	365 j
Activité partielle: indemnisation de l'armateur embarqué selon la catégorie du navire et la fonction occupée (AP)	115,64 €
Correctif pour le calcul d'AP Epour pris en compte d'une durée de travail de 5 jours par semaine	5/7
<b>Indemnisation</b>	<b>0,00 €</b>
<i>L'indemnisation est égale à : ((F x T x M) / J) + AP x M x C</i>	
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES PRESENTES</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Les subsides éventuellement perçus au titre du fonds de solidarité sont à déduire du montant de l'indemnisation soit C40-D31</i>	

Il faut mentionner si une demande de fonds de solidarité (volet 1 et 2) a été faite et reporter le montant. Attention si une demande a été introduite après la publication de l'arrêté (le 2 mai), le dossier d'AT est inéligible.

Mentionner le nombre de jours d'arrêt du navire. Il s'agit d'un prévisionnel d'arrêt sur la période du 12 mars au 31 mai. Le maximum de jours est 81 jours et le minimum 15 jours







### Annexe 4

FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP)  
 Mesure n°33 - Arrêt temporaire des activités de pêche  
 version 1.5 - avril 2020

#### ANNEXE 4 : Indicateurs et données relatives à la mise en œuvre opérationnelle (DMO)

Identification du demandeur		
Nom / Prénom ou Dénomination sociale	Veuillez renseigner cette information à l'annexe 1	
Identification de l'opération		
Libellé de l'opération	Veuillez renseigner cette information à l'annexe 1	
Indicateurs de résultats	Unité	Valeur cible en fin d'opération
1.1 - Variation de la valeur de la production	Milliers d'€	
1.2 - Variation du volume de la production	Tonnes	
1.3 - Variation des bénéfices nets	Milliers d'€	
1.5 - Variation concernant l'efficacité énergétique de l'activité de capture	litres de carburant / tonne de captures débarquées	
1.7 - Emplois créés (ETP) dans le secteur de la pêche ou des activités complémentaires	ETP	
1.8 - Emplois maintenus (ETP) dans le secteur de la pêche ou des activités complémentaires	ETP	
1.9.a - Variation du nombre de blessures et d'accidents liés au travail	Nombre	
1.9.b - Variation du pourcentage des blessures et accidents liés au travail par rapport au nombre total de pêcheurs	Pourcentage	
Données relatives à la mise en œuvre du projet		Code du type de donnée
Nombre de pêcheurs concernés		1
Nombre de jours concernés		2
		Veuillez renseigner cette information à l'annexe 1
N° dans le fichier de la flotte de l'Union (CFR)		

Page 1

Indiquer le CA proratisé : CA annuel x nombre de jours d'arrêt / 365

Ne pas remplir

Par défaut, effectif de l'équipage du navire

Ecrire 1

Compléter





## Annexes 5

Mesure n°33 - Arrêt temporaire des activités de pêche  
version 1.5 - avril 2020

### ANNEXE 5 : Pièces complémentaires

Identification du demandeur	
Nom / Prénom ou Dénomination sociale	Veillez renseigner cette information à l'annexe 1

  

Identification de l'opération	
Libellé de l'opération	Veillez renseigner cette information à l'annexe 1

  

Description de la pièce	Original / Copie	Pièce jointe	Sans objet
Pièce justifiant le chiffres d'affaires annuel généré par l'activité de pêche du navire concerné retenu pour l'année de référence et certifié	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de francisation à jour du navire objet de la demande d'aide.	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Page 1

ANXE-5-PIECES\_COMPLEMENTAIRE ANXE-6-INFO-ENTREP-GROUPE ANXE-7-SCRIPTIF DE L'OP

Seules les pièces suivantes sont requises dans la constitution du dossier :

- Pièce justifiant des CA annuels → CA du navire de la dernière année comptable certifiée reprenant le chiffre indiqué en annexe 1
- Acte de francisation du navire objet de la demande d'aide
- Attestation sur l'honneur





## Annexe 6

Ne compléter que si l'entreprise appartient à un groupe, autrement cette annexe n'est pas à remplir

- ⇒ Remplir l'ensemble des champs du premier tableau
- ⇒ Pour le second tableau, la référence au 31/12 n'est pas appréciée de manière stricte, à considérer comme la date butoir de l'exercice comptable

## Annexe 7

- ⇒ Remplir le descriptif technique de l'opération comme suit : « En raison des conséquences directes (non disponibilité des équipages...) et indirectes (non disponibilité des débouchés de commercialisation...) liées à la crise suscitée par l'épidémie de coronavirus sur le territoire national, je sollicite une aide couvrant la période pendant laquelle mon navire restera à quai »
- ⇒ La période d'arrêt doit être décrite de manière exhaustive : en mentionnant pour chaque sous période d'arrêt le début et la fin en respectant la condition minimale de trois jours par fraction pour les périodes postérieures au 2 mai 2020- Le total des jours envisagés doit être au moins égal à 15 jours
- ⇒ Remplir la localisation géographique de l'opération en indiquant le quartier d'immatriculation du navire ainsi que le ou les ports où le navire reste à quai durant les périodes d'arrêt.

